



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

adoption

Question écrite n° 105510

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la création de l'agence française de l'adoption (AFA) prévue à l'article 3 de la proposition de loi sur la réforme de l'adoption examinée par l'Assemblée nationale le 12 avril 2005. Il souhaite connaître si une étude d'impact budgétaire a été effectuée quant aux moyens financiers nécessaires pour l'installation et le fonctionnement de l'agence, distinguant les investissements des crédits de fonctionnement en année pleine. Il souhaite, si une telle étude a été réalisée, en connaître les résultats, et notamment la part couverte par redéploiement des moyens de l'actuelle mission de l'adoption internationale, dont il souhaite que puissent également être communiqués le budget 2005 et les moyens humains éventuellement mis à disposition ainsi que les sources de financement.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105510

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10253